

## Aides à l'agriculture

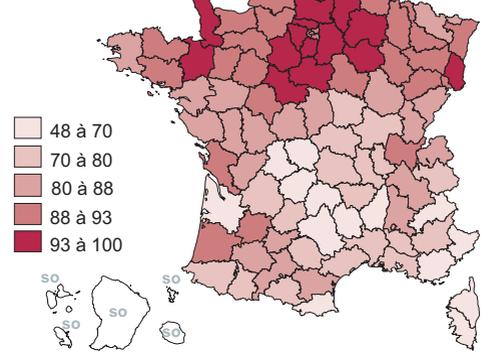
### aides aux productions agricoles

Plus de 370 000 exploitations ont déposé des demandes d'aides dans le cadre de la PAC, et parmi elles, près de 350 000 ont bénéficié d'aides du 1<sup>er</sup> pilier en 2014. La mise en œuvre du bilan de santé de la PAC en 2010 avait poursuivi le découplage des aides sous forme de droits à paiement unique (DPU) entamé en 2006 et depuis, les paiements uniques représentent environ 85 % des aides du 1<sup>er</sup> pilier. Cette part est souvent supérieure à 90 % dans les départements où les productions qui avaient été historiquement aidées dans le cadre de la PAC sont dominantes (95 % en Eure-et-Loire). À l'inverse, les aides couplées, notamment animales, pèsent davantage dans les territoires comme le Limousin, l'Aveyron ou le Cantal.

L'année 2014 est une année de transition avant l'entrée en vigueur des nouveaux dispositifs prévus par la réforme de la PAC pour 2015-2020. Le montant des paiements uniques a été réduit, de nouvelles aides couplées ont été créés (aide aux pommes de terre de féculerie, aide à la volaille) et les aides ponctuelles créées en 2013 destinées aux nouveaux installés ou investisseurs (production de lait, élevage de vaches allaitantes) ont été supprimées.

### Demande d'aides

% des DPU dans le total des aides demandées  
moyenne France métropolitaine : 85 %



	1993	2005	2010	2014
	millier			
<b>Nombre de dossiers PAC(1)</b>				
Déclaration de surfaces	544	400	384	372
<b>Nombre de bénéficiaires</b>				
Aides couplées végétales	544	399	76	101
Aides couplées animales	...	...	125	115
Aide découplée (paiement unique)	///	///	355	335
	million d'euros			
<b>Montant des aides(2)</b>				
Aides couplées végétales	3 426	5 014	262	265
Aides couplées animales	941	2 676	813	845
Aide découplée (paiement unique)	///	///	6 793	6 188
<b>Total</b>	<b>4 367</b>	<b>7 690</b>	<b>7 869</b>	<b>7 298</b>

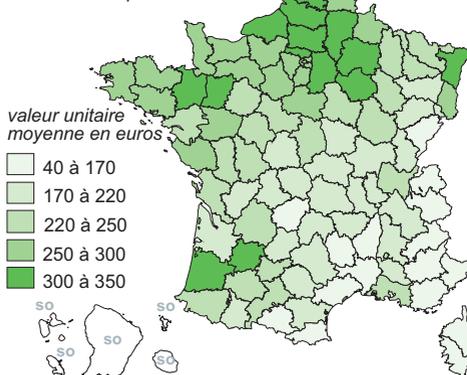
(1) Dossier de déclaration PAC pour bénéficier de l'aide découplée et des aides couplées.

(2) Ces montants sont nets des réductions éventuelles (pénalités, stabilisateurs), de la modulation brute de 10 % (jusqu'en 2013), et de la discipline financière en 2014.

Source : ASP, Mayotte inclus à compter de 2014.

### Droits à paiement unique détenus

moyenne France métropolitaine tous DPU compris : 240 euros



Source : ASP.

	2006	2010	2014
	millier		
<b>Nombre de droits à paiement unique (DPU)</b>			
DPU jachères	1 168	///	///
DPU normaux	23 063	26 369	26 063
DPU spéciaux	13	13	11
DPU particuliers (hors surfaces)	///	7	4
	euros		
<b>Valeur unitaire moyenne</b>			
DPU jachères	345	///	///
DPU normaux	229	290	240
DPU spéciaux	2 351	2 764	2 285
DPU particuliers (hors surfaces)	///	5 000	4 021